SPIB Syndicat des Producteurs Industriels du Bois de Côte d'Ivoire

Une Coopération qui compte

NEWSLETTER

JUIN-JUILLET 2017

EDITO

Chers Lecteurs,

Le Code Forestier promulgué en Juillet 2014, offre d'importantes opportunités, notamment la possibilité de constituer des forêts de personnes physiques, de personnes morales de droit privé et de communautés rurales .

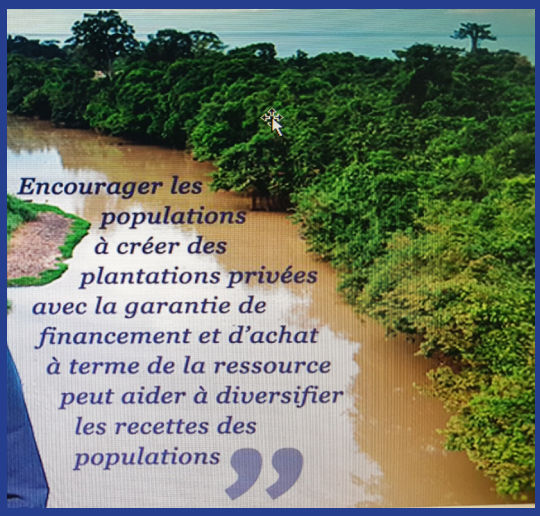

Une possibilité pour tous ceux qui souhaiteraient investir dans la constitution des plantations forestières. J'exhorte toute personne amoureuse de l'environnement à s'inscrire dans cette belle aventure de constitution de forêts, une activité économiquement viable et socialement importante. Cette action contribuera à la lutte contre le réchauffement climatique, à garantir la continuation de l'activité forestière par un accès durable à la ressource.

Braves opérateurs de la filière Forêts-Bois, l'espoir est permis pour notre avenir.

Bonne lecture.
Boubacar Ben SALAH

SOMMAIRE

Conférence de Bruxelles-21,22 et 23 Juin 2

Atelier de Man - Zone Ouest 3

Mission Directeur Général ATIBT en CI 4

Bon à Savoir 5

Evolution Processus FLEGT - En Bref 6

Abidjan - Cocody Danga - Route du Lycée Technique (à côté de Site Piscine - Entrée SOGB)
01 BP 318 Abidjan 01 - Tél : (00225) 22 44 44 80 - Fax : (00225) 22 44 44 74-
Email : spib@aviso.ci - Site Web : www.spib-ci.com

Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Union européenne. Le contenu relève de la seule responsabilité du SPIB et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne

Conférence de Bruxelles - 21, 22 et 23 Juin 2017

«La lutte contre la Déforestation et L'Exploitation Forestière illégale - Progrès Acccomplis et Perspectives d'Action »

Les 21,22 et 23 Juin, s'est tenue à Bruxelles, la conférence sur «la lutte contre la déforestation et l'exploitation forestière illégale : progrès et perspectives d'action» , organisée par la commission Européenne, au centre de congrès Albert Borschette.

Plusieurs pays venant de tous les continents du monde ont participé à cette importante rencontre, qui se situait dans le cadre de la réflexion sur le phénome de la déforestion et de l'exploitation illégale, malgré toutes les initiatives existantes actuellement pour éradiquer ce fléau ou le réduire significativement.

Cette rencontre était l'occasion pour l'Union Européenne , les pays producteurs de bois et les parties prenantes de réflechir sur le futur Plan d'action FLEGT pour la période (2017-2020), imaginer des actions innovantes et robustes pour lutter contre la déforestation et la dégradation des forêts.

La conférence s'est déroulée en deux parties, comme suit : **Première partie portait** sur : « Exploitation forestière illégale et FLEGT » et
la seconde partie sur « Lutte contre la déforestation»

Le mode opératoire arrêté pour les deux phases de la conférence, consitait à faire une présentation en session plénière et ensuite les participants étaient invités à continuer les échanges, les réflexions en sous-groupes thématiques.

Durant ces 3 jours, les participants ont planché sur comment lutter contre l'exploitation illégale et le commerce qui y est associé, à l'aide du plan d'action FLEGT, identifier les défis, tirer les enseignements et envisager les perspectives pour la période 2017-2020.

En cette importante rencontre, la délégation ivoirienne, composée de six personnes était conduite par le Point Focal APV FLEGT, Capitaine SYLLA Cheick Tidiane, qui sont KONATE Bassimori, Président du Collège Administration; Boubacar Ben SALAH, Président du Collège Secteur Privé; AHOUSSI Delphine, Membre du Collège Secteur privé; YAO Affoué Pauline, Membre du Collège de la Société Civile; KOUAKOU Gilbert, Membre du Collège Secteur Privé.
Notons que le Facilitateur APV FLGET pour la Cote d'Ivoire, N'GONZO Rodrigue a participé également à la Conférence.

Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Union européenne. Le contenu relève de la seule responsabilité du SPIB et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne

Atelier d'information et de sensibilisation

des opérateurs du Secteur privé de la Zone Ouest
7 Juillet à Man

Grâce au projet d'appui au secteur privé Ivoirien, Financé par l'Union européenne, pour le renforcement des capacités de ce dernier dans les négociation de l'APV, le Coordonnateur adjoint, M. Gilbert KOUAKOU et Mr. DOH César, Président du SYNGOPIB, ont préparé ensemble la partie technique et animé l'atelier d'information et de sensibilisation des opérateurs du secteur privé de la Zone Ouest et autres parties prenantes, le 7 Juillet 2017 à Man.

La zone Ouest de la Côte d'ivoire regorge encore d'un fort potentiel forestier, d'où la présence de toutes les catégories d'opérateurs de la filière forêt-bois, allant de l'Industriel au Petit artisan.

L'atelier avait plusieurs objectifs, notamment celui d'informer les opérateurs de la zone Ouest sur les avancées du Processus APV en CI, d'expliquer les dispositions majeures du code forestier 2014, de partager l'information sur les projets de décrets d'application en cours et d'ouvrir les échanges avec les participants pour identifier leurs besoins et leurs préoccupations.

Les présentations ont porté sur le Plan d'action Flegt (RBUE et l'APV), Les avancées de l'APV ivoirien, Le code Forestier et les projets de décrets d'application. Après chaque présentation, les échanges étaient ouverts pour apporter plus d'éclairage sur le sujet présenté.

Les questions posées par les participants ont montré, la faiblesse de communication sur le processus auprès opérateurs de la zone Ouest, toute chose qui atteste de la nécessité d'intensifier la communication sur le processus, pour grantir une meilleure appropriation.

Un résumé de la conférence de Bruxelles a été livré aux participants, pour partager avec eux l'importance du plan d'action Flegt en faveur de la lutte contre la déforestation et l'exploitation illégale d'où la nécessité d'une bonne mise en oeuvre de l'APV, pour assurer la continuation de leurs activités dans le respect de la légalité.

L'atelier a enregistré la participation de tous les types d'acteurs du secteur privé et des membres de l'administration forestière locale.

Une remise de diplômes de participation a été organisée à l'honneur des participants.

Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Union européenne. Le contenu relève de la seule responsabilité du SPIB et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne

Mission du Directeur Général de l'ATIBT- 10 au 14 Juillet 2017

(Association Technique Internationale des Bois Tropicaux)

Le Directeur Général de l'ATIBT, Benoit JOBBE DUVAL, a effectué une Mission à Abidjan du 10 au 14 Juillet 2017.

L'objectif principal de la Mission était d'apporter l'appui de l'ATIBT pour l'analyse des offres des postulants pour les études à mener dans le cadre des activités du projet d'appui au Secteur Privé Ivoirien dans le processus de négociation de l'APV FLEGT, **financé par l'Union européenne.** .

En autres activités menées par le DG de l'ATIBT, il a rencontré des opérateurs de la filière forêts Bois. Le Directeur Général a travaillé avec l'équipe projet pour le dépouillement des offres, l'analyse des offres, l'évaluation des postulants, entretiens avec les postulants etc et ensuite procéder ensuite à la sélection des postulants.

Le Directeur de l'ATIBT, après avoir pris connaissance du rapport de la mission ROM, conduite par Mme DIRICK Brigitte du 30 Mai au 07 Juin 2017, a fait avec l'équipe une revue générale du projet et a prodigué des conseils pertinents pour améliorer l'efficacité de la mise en oeuvre afin d'atteindre les résultats attendus, spécifiquement pour le bonheur des acteurs du secteur privé et plus généralement pour toutes les parties prenantes du secteur forêt-Bois et dans le cadre du processus APV FLEGT. Il reste convaincu que la qualité des prestataires choisis pour conduire les différentes études, produiront des résultats intérèssants qui seront de très forts atouts pour le processus APV FLEGT et du cadre global de la gouvernance forestière en Côte d'Ivoire.

Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Union européenne. Le contenu relève de la seule responsabilité du SPIB et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne

Bon à Savoir

Pourquoi, le Plan d'Action FLEGT de l'UE ?

Le plan d'action FLEGT de l'UE est la réponse de l'UE aux préoccupations croissantes concernant les effets néfastes de l' exploitation forestière illégale . Alors que l'UE a élaboré le Plan d'action FLEGT de l'UE, les grandes forêts tropicales du monde semblent être en déclin terminal. Les parties prenantes de l'UE, y compris les organisations de la société civile, le secteur privé et certains États membres de l'UE pressés à l'action sur l'exploitation forestière illégale.

La pression est venue aussi du dialogue politique dans les réunions du G8 et régionales en Asie et en Afrique à la fin des années 1990 et au début des années 2000.
Une conférence ministérielle en Indonésie en 2001, il est clair que l'exploitation forestière illégale était pas seulement un problème pour les pays producteurs. Les marchés de consommation ont également eu à agir. L'ignorance ne pouvait plus être le bonheur pour les consommateurs de bois loin du cri des tronçonneuses.

Il est essentiel que les produits du bois illégaux soient exclus du marché de l'UE, mais il était également clair qu'il pourrait y avoir pas de réponse simple. La rédaction de meilleures lois dans les deux pays producteurs et consommateurs - ou, dans certains cas, réduire le nombre considérable d'entre eux - a été clairement nécessaire. Mais même lorsque de bonnes lois existent sur le papier, ils ne sont souvent pas appliquées. D'autres fois, les lois sont appliquées, mais ils récompensent destroyers forestiers et déshéritent pauvres. Pendant ce temps, la demande pour les produits du bois continue d'être forte. S'il doit y avoir une solution, puis les commerçants, les transporteurs, les fabricants, les acheteurs et les consommateurs ont tous besoin de faire partie de celui-ci.

Assurer des marchés légaux et durables bois est non seulement une question technique, bien sûr. Les lois sont cruciales, mais la politique des forêts doit être pris en compte. Et voilà où le "G" en FLEGT entre en jeu: la gouvernance. L'UE estime qu'il peut exploiter la demande pour l'ameublement en France pour aider les populations forestières et leurs défenseurs obtiennent une place à la table de négociation politique en Thaïlande. Au-delà de la lutte contre l'exploitation forestière illégale et le commerce, la puissance de l'euro peut aider à promouvoir la bonne gestion des forêts et plus transparente, participative et une gouvernance responsable dans les pays avec une pénurie décidé de ces choses.
L'UE reconnaît ces défis et a entrepris de les traiter dans un seul paquet global de mesures: le plan d'action FLEGT de l'UE.

A la prochaine pour la suite de Bon à Savoir .....

Evolution du Processus FLEGT en Côte d'Ivoire

Les étapes :

- Finalisation SVL et Traçabilité;
- Finalisation inclusion du Marché Local ;
- Textes décrets d'application du Code Forestier;

.

Quelques dates :

2009 - 2012 : Définition Consensus national

1. Recherche d'informations sur le processus;
2. Rencontres d'information avec le MINEF, l'UE, EFI et le Secteur privé;
3. .Réunions d'information et sensibilisation des parties-prenantes sur l'initiative FLEGT en Côte d'Ivoire.
4. Décision d'adhésion de la RCI au processus FLEGT, et demande formelle d'ouverture des négociations.

2013-2014 :

•Mise en place des organes :

- 4 collèges : Administration, Secteur Privé, Société civile et Chefferie traditionnelle ;

-Création du Comité Technique de Négociation (CTN).

- 1ère Session formelle à Abidjan : feuille de route ;
- 2ème Session formelle à Bruxelles : APV et feuille de route.

- Création de 3 groupes de travail :
  (i) Légalité et SVL,
  (ii) Marché domestique et mesures d'accom pagnement,
  (iii) Stratégie de communication/ Informations à rendre publiques.

2016 :

•Révision de la feuille de route reportant la signature à 2018

En Bref :

-Mission ROM du Projet Secteur Privé, du 30 Mai au 07 Juin 2017, Conduite par Mme DIRICK Brigitte.

- Ateliers de Sensibilisation et d'Information sur les avancées du Processus, les projets de décrets d'application validés en atelier National, SVL et traçabilité etc, des acteurs de la Zone Est :

  *** 25 Juillet à Bondoukou**

  *** 27 Juillet à Abengourou**

- Atelier de Sensibilisation et d'Information de la Zone Nord , Première quinzaine de Août 2017

- Le 19 Juillet 2017, Le Chef de l'Etat, SEM Alassane OUATTARA a procédé à un réaménagement technique du Gouvernement. Monsieur Alain Richard DONWAHI, est le nouveau Ministre des Eaux et Forêts.

Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Union européenne. Le contenu relève de la seule responsabilité du SPIB et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne